

Arrêté ministériel n° 2020-890 du 18 décembre 2020 approuvant les statuts du syndicat dénommé « Chambre Monégasque des Métiers Arts et Corps »

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	18 décembre 2020
Publication	Journal de Monaco du 25 décembre 2020 ^[1 p.3]
Thématique	Relations collectives du travail

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2020/12-18-2020-890@2020.12.26>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 403 du 28 novembre 1944 autorisant la création de syndicats patronaux, modifiée ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2.951 du 29 décembre 1944 portant réglementation de la formation et du fonctionnement des syndicats, modifiée ;

Article 1er

Les statuts du syndicat dénommé « Chambre Monégasque des Métiers Arts et Corps » tels qu'ils ont été déposés à la Direction du Travail sont approuvés.

Article 2

Toute modification auxdits statuts devra être soumise à l'approbation du Gouvernement.

Article 3

Le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 25 décembre 2020

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2020/Journal-8518>